

Comité : CSH

Sujet : *Look ahead!* En 2024, arrêter la catastrophe à temps !

Membre de l'État-major : Maria Popa et Nora Harrati

Position : Présidentes

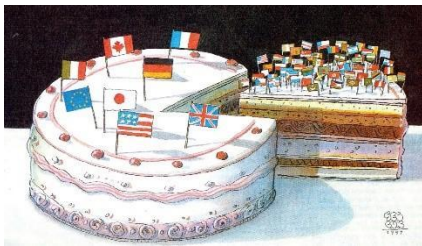


Introduction

Que changeriez-vous si vous pouviez voyager dans le temps ? Embarquez un retour en arrière : en connaissant le déroulement des choses, proposez des résolutions pour arrêter la catastrophe à temps. C'est à vous de jouer !

Le conseil de sécurité historique est un comité dans lequel nous pouvons revisiter les décisions prises dans le passé. Dans un monde où les tensions montantes entre pays cheminent vers la catastrophe, comment empêcher la guerre des mondes qui nous attend ?

Une répartition inégale du pouvoir



La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Reprenons les propos de Lionel Jospin, l'ancien premier ministre de la République française, sur la mission du Conseil de sécurité à l'ONU : "La paix, c'est ce qui reste quand on s'est partagé le gâteau." Le Conseil comprend actuellement cinq membres permanents. Or d'autres puissances émergentes revendiquent une part plus importante du gâteau – un siège permanent – et contestent la volonté multilatérale du Conseil de Sécurité "dirigé" par le club fermé des 5 pays, qui possèdent le droit de veto.

La réponse se trouve-t-elle dans la révision de la composition du Conseil par l'addition de membres permanents et non permanents ? Faut-il ajouter des membres permanents et non permanents au Conseil de sécurité ? Faut-il supprimer le droit de veto ? Ou encore, l'accorder à plusieurs membres afin de créer un équilibre ? De nombreuses questions se posent autour de la question clef : comment maintenir la paix et la sécurité.

Notre équilibre déjà précaire sera perdu d'ici l'année 2030 : un futur qui réserve des tensions, notamment sino-indiennes ou encore parmi les Etats du Nil, des révoltes populaires en Tunisie et dans les Etats du Sahel et des attentats en Israël et au Sahel ainsi qu'un conflit armé entre la Chine et Taiwan. La liste est longue. Ainsi, en tant que comité qui possède le pouvoir du CS, la seule institution, qui n'est pas soumise à l'interdiction de l'usage légitime de la force, auquel s'ajoute la particularité qui est celle de la connaissance du futur de 2030, notre devoir est de prendre des mesures avant qu'il ne soit trop tard.

Dans ce rapport qui a pour but de vous préparer aux débats, nous discuterons des trois sujets principaux que nous aborderons lors du Munucle. Tout d'abord, nous analyserons la nécessité d'une réforme du Conseil de sécurité, ensuite nous vous informerons de la situation en 2030 afin de pouvoir éviter ces conflits, pour enfin pointer les risques que posent les armes nucléaires et s'interroger sur la manière d'en réduire les dangers.

Quelques définitions

Le droit de veto est la capacité d'un des membres permanents d'émettre un vote négatif qui empêche toute résolution de passer.

Le multilatéralisme est un principe des relations internationales qui met l'accent sur la coopération entre plusieurs États, dans la recherche de solutions communes aux problèmes mondiaux. À opposer au bilatéralisme qui désigne un mode de coopération seulement entre deux états, ou encore à l'unilatéralisme qui désigne une politique menée par l'État de manière indépendante sans l'accord ou le soutien des autres états.

La diplomatie préventive est la négociation politique ayant pour objectif la gestion pacifique des conflits.

L'ingérence désigne l'intervention du premier dans les affaires du second sans son consentement au détriment du concept de souveraineté.

Le droit d'ingérence quant à lui est un concept en droit international qui accorde à un ou plusieurs états, de même que certaines organisations internationales, le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre État, habituellement rencontré dans des situations de crise humanitaire.

La prolifération nucléaire se réfère à l'expansion du nombre d'États possédant des armes nucléaires ou à leur accroissement en termes de capacité de production des armes nucléaires.

La dissuasion nucléaire traduit la menace nucléaire mutuelle entre deux camps afin d'empêcher un passage à l'acte.

La paix positive implique une société qui cherche à construire des bases solides afin d'obtenir une paix durable, au-delà de l'absence de violence physique. À ne pas confondre avec la **paix négative** qui se définit simplement par l'absence de violence ou de guerre au sein d'une société, bien que celle-ci puisse demeurer vulnérable à certains conflits futurs.

Réforme du Conseil de sécurité : Comment maintenir la paix et la sécurité ?

Une réforme préventive

Connaissant les conflits à éviter (dont plusieurs sont détaillés dans la partie II de ce rapport), votons une réforme préventive de la catastrophe. En effet, un fonctionnement efficace du Conseil de Sécurité permettrait de maintenir la paix et la sécurité. Sa réforme est ainsi un moyen d'éviter les conflits à venir.

Changement de la composition du Conseil de sécurité

La composition du CS en 2024

Le Conseil de sécurité est actuellement composé de 15 membres parmi lesquels l'on distingue les 5 membres permanents (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie) et les 10 membres non-permanents élus par l'Assemblée Générale de l'ONU pour un mandat de deux ans renouvelable tous les cinq ans. La révisions de la composition du Conseil de sécurité soulève des enjeux majeurs non seulement pour les Etats revendiquant un siège mais aussi pour ceux occupant une position de pouvoir d'exception dans la composition actuelle, en l'occurrence les grands cinq. L'ajout de membres serait synonyme d'un déclin relatif de leur puissance dans la mesure où un partage plus important du pouvoir diminue de fait le leur. Par exemple, la Chine s'oppose aux revendications de siège de la part de ses rivaux comme l'Inde et le Japon. La dimension de l'élargissement est ainsi à l'origine d'une controverse.

La demande ancienne d'une réforme multilatérale

En 1945, l'ONU comprenait 51 membres dont 15 possédait un siège au CS, soit presque 30% des Etats. L'ONU comprend désormais – en 2024 – 193 membres mais toujours 15 membres au CS, représentant environ 8% des Etats. Depuis la création du Conseil de sécurité, notre monde a évolué vers un monde multipolaire. La composition actuelle paraît alors dépassée dans la mesure où elle reflète un monde d'après-guerre révolu et échoue à tenir compte des changements du monde contemporain. L'évolution des rapports de force ainsi que cette disproportion dont témoigne les pourcentages justifient ainsi la revendication de certains Etats : le nombre de sièges doit augmenter afin de mieux représenter les 193 membres de l'organisation. Il va de même pour la question des sièges permanents : le maintien de cinq membres permanents serait incohérent avec le monde contemporain et plus profondément le principe fondamental de l'égalité souveraine de tous les membres de l'ONU. Cela va alors de soit d'augmenter le nombre de sièges au Conseil de sécurité pour répondre au sentiment d'injustice face à cette répartition inégale du pouvoir et partager plus équitablement le gâteau.

Pistes de débats autour de cette composition :

L'élargissement du Conseil de Sécurité contribuerait sans doute à augmenter son efficacité. Il faut ainsi débattre la dimension de cet élargissement : le nombre de membre d'un Conseil élargi, la proportion des membres permanents et non permanents... Ou encore, l'on pourrait envisager un système de majorité qualifiée ou de voix par tête. Ces solutions répondent par ailleurs aux revendications d'équité et contribueront éventuellement au décroit des tensions international de l'ordre de la diplomatie préventive.

Le renforcement du rôle des casques bleus, une atteinte à la souveraineté nationale ?

Renforcement des casques bleus

Créés en 1956, la Force de maintien de la paix des Nations Unies, surnommées les casques bleus, est chargée de maintenir la paix, de même que la sécurité de millions de civils dans des pays où la situation politique demeure fragile.



Ayant rempli deux missions sur trois, nous ne pouvons négliger leur succès. Pourtant, ce dernier est limité par la volonté de certains Etats qui s'y opposent. Prenons l'exemple de

la “minusma”, une intervention au Mali à laquelle la junte militaire malienne a retiré son consentement en 2023.

Ainsi, pour mieux maintenir la paix, des interventions plus soutenues devrait être renforcées. Seulement, ceci pose la question de l'ingérence et du droit d'ingérence. D'une part, les casques bleus pourraient être perçus comme un élément perturbant la liberté légitime d'un Etat et sa souveraineté nationale. D'autre part, les interventions des casques bleus relève du supranational au nom de l'humanitaire et sont ainsi justifiées malgré l'éventuel manque de consentement des Etats concernés.

Les débats pourraient porter sur une réécriture de l'article 287 de la Charte des Nations unies, formulé ainsi en 2024 : “Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État” et sur la manière de renforcer le rôle des casques bleus.

Réforme du droit de veto

Les actions du Conseil de sécurité sont limitées par le droit de veto qui est donné à ses cinq membres permanents. Ceci entend que si un membre pose son veto contre une résolution, celle-ci se voit rejetée, résultant en un état de “paralyse”. L'efficacité du Conseil de sécurité repose ainsi sur le consensus des cinq membres permanents.

Or, en 2030, ce droit a été octroyé à six autres pays étant devenus membres permanents. Il reste à voir ce que ceci implique pour le maintien de la paix et si d'autres propositions devraient être discutées.

Les évènements majeurs à venir : une fenêtre vers le futur de 2030

Éviter la guerre des mondes en 2030

(Consulter les fiches pays pour davantage de détails)

Conflits internationaux

- *Chine-Taiwan* : En 2024 les tensions entre la Chine et Taiwan ne sont pas une surprise. Une grande pression est déjà mise sur Taiwan avec une vingtaine d'avions militaires chinois qui encerclent le territoire. C'est ainsi que les tensions prennent davantage de l'ampleur lorsque la Chine s'apprête à une confrontation avec Taiwan par une consolidation dans le domaine militaire, notamment de son armée de terre, son armée de l'air et sa marine en 2030.
- *Chine-Inde* : de vives tensions se manifestent le long de la frontière sino-indienne. Ceci est dû à un différend frontalier sino-indien qui remonte à la guerre sino-indienne de 1962 qui s'est déroulée dans les deux zones contestées. Eviter que ce litige entre les deux plus grandes puissances démographiques du monde, deux puissances nucléaires, ne dégénère sera un des thèmes de nos débats.
- *Les Etats du Nil* : les dix pays riverains traversés par le Nil, fleuve facteur de tensions, partagent non seulement des eaux mais également des tensions, en particulier l'Ethiopie et l'Egypte. Si la situation dégénérerait ceci pourrait mener à plusieurs guerres civiles qui mettrait en danger la stabilité politique des états.

carte des États du Nil



- *Israël-Palestine* : face à une solution à deux Etats, les tensions persistent. Celles-ci se manifestent notamment par des attentats et la résistance des colons israéliens en « Judée-Samarie ».
- *Les Etats du Sahel* (Mali, Niger et Burkina-Faso) : contestation populaire contre la présence russe. Ceci mènerait à d'avantage une instabilité politique dans les états concernés.

Conflits nationaux

- *L'Ethiopie* : demeure en conflit avec sa province du Tigré.
- *Tunisie* : révolte populaire des villes de l'intérieur contre la vie-chère.

Conflits terroristes

- *Israël* : attentats et résistance des colons israéliens en « Judée-Samarie »

carte de la Judée Samarie

- *Sahel* : terrorisme islamique dans un contexte d'instabilité politique qui pourrait poser des risques lors d'une détérioration de la situation pour les pays voisins tel que la Guinée et Sierra Leone qui se retrouveront affectés par la situation.

"Accidents" nucléaires

- *Chine* : accident en raison d'un missile nucléaire nord-coréen dévié de sa route qui atterri à Hokkaido dans le parc national Shiretoko (Japon) en 2026, à la suite d'une alliance militaire Corée du Nord/ Chine en 2026.
- *Japon*: accident nucléaire en raison d'un missile nucléaire dévié de sa route qui atterri en Chine à Guangxi en 2027 lors d'une coopération militaire franco-japonaise dans le Pacifique.

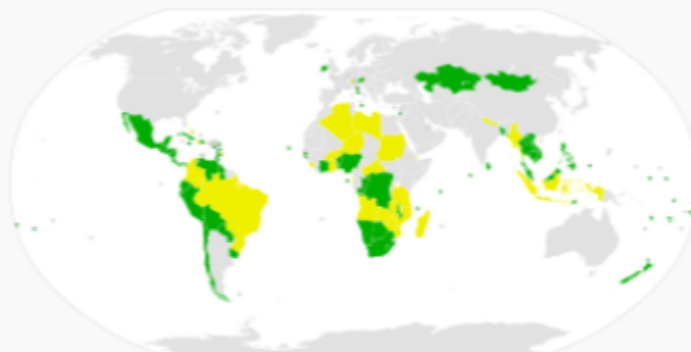


Comment maintenir la paix et la sécurité et réduire l'impact des armes nucléaires ?

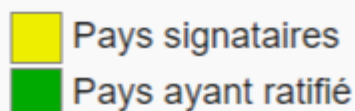
Le nucléaire

Avec discernement, un nouveau traité international des Nations unies visant à interdire les armes nucléaires pourrait resurgir, s'appliquant cette fois-ci aux dix pays dotés d'armes nucléaires, et non pas aux pays signataires dont aucune puissance nucléaire de fait partie lors du traité (TIAN) de 2022 ce qui en fait de lui un traité symbolique.

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires



Carte des pays ayant voté et ratifié le traité au 1^{er} juillet 2022 :



En revisitant ce traité, des accidents nucléaires tels celui de Shiretoko au Japon en 2026, ou encore celui à Guangxi en Chine en 2027 pourraient être évités. En effet, un traité sur l'interdiction des armes nucléaires viserait avant tout une sécurité internationale interdisant donc la mise au point, l'essai, la production ou encore la menace de l'utilisation d'armes nucléaires ce qui éviterait les accidents nucléaires de même que le besoin permanent d'une dissuasion nucléaire. Par ailleurs, ceci mettrait sur un pied d'égalité les États qui ne sont pas dotés d'une puissance nucléaire.

Les questionnements principaux

Chères délégués.es, c'est à vous de jouer ! Soutenez l'avis du pays que vous représentez à l'égard de la composition du Conseil : un état de paralysie ou un fonctionnement correct ? Le veto : un outil multilatéral ou un moteur de crime de masses ? Si une réforme est nécessaire, comment contrer les obstacles qui vont de pair ?

Plus largement, comment proposez-vous de renforcer le maintien de la paix sans nuire à la souveraineté nationale ? Comment gérer les casques bleus ? L'arme nucléaire : une mesure de sécurité ou un moyen de pression ?

Nous vous invitons à approfondir vos recherches avec l'aide des liens ci-dessous :

Sources

Le Conseil de Sécurité :

[Son fonctionnement :](#)

- <https://www.un.org/fr/about-us/main-bodi>

Ses devoirs :

- https://www.irenees.net/bdf_fiche-notions-10_fr.html#:~:text=C'est%20l'ONU%20qui.la%20gestion%20pacifique%20des%20conflits

Les casques bleus :

- <https://www.1jour1actu.com/monde/cest-qui-les-casques-bleus>

En relation avec le nucléaire:

- https://www.notre-planete.info/terre/fin_du_monde/ guerre-nucleaire-consequences.php

Réforme :

Discussion :

- <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-5.htm>
- <https://www.iris-france.org/78114-cinq-propositions-pour-une-onu-plus-efficace-et-plus-democratique/>
- <https://www.aa.com.tr/fr/monde/le-programme-de-reforme-de-lonu-appelle-a-une-representation-equitable-et-a-plus-d-efficacite/2994486#>
- <https://www.vie-publique.fr/fiches/271180-quappelle-t-droit-dingerence#:~:text=Ainsi%20l'article%202%C2%A7,qu'en%20font%20les%20%C3%89tats.>

La question du droit de veto :

- <https://press.un.org/fr/2022/cs15140.doc.htm>
- <https://www.slate.fr/story/140321/suspendre-le-droit-de-veto-lonu-lors-des-discussions-sur-les-crimes-de-masse>